



secrétariat :
3516 avenue Du Parc
Montréal (Québec), H2X 2H7
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

À l'attention du directeur de l'information :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de loi C-269 : des avancées intéressantes, mais encore beaucoup de chemin reste à faire.

Montréal, le 17 avril 2007- Le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi salue les avancées proposées par le projet de loi C-269 modifiant la *Loi de l'assurance-emploi* mis de l'avant par les trois partis d'opposition à la Chambres des Communes, mais refuse de parler de réforme majeure.

Plusieurs éléments intéressants

Il est indéniable que l'on retrouve des éléments intéressants à l'intérieur du projet de loi C-269 qui suit un parcours pour le moins inusité pour un projet de loi de cette nature. L'abrogation du délai de carence et du lien de dépendance sont des revendications de longue date des groupes de chômeurs et de chômeuses. Nous saluons également la proposition d'augmentation de la couverture à 60% du salaire assurable calculée sur les 12 meilleures semaines. Finalement, il est clair qu'en réduisant les seuils d'admissibilité de 70 heures et en augmentant la durée des prestations de 5 semaines, le projet de loi C-269 est un pas vers un accroissement de l'admissibilité du régime d'assurance-chômage.

Loin d'une réforme majeure

Le MASSE tient par contre à souligner que même si le projet de loi C-269 est loin d'être inintéressant, il n'y a toutefois pas lieu de parler de réforme majeure. Le projet de loi est complètement muet en ce qui concerne la question des nouveaux arrivants sur le marché du travail et en ce qui à trait à la norme variable d'admissibilité. Ces deux éléments constituent pourtant des freins majeurs à l'accessibilité au régime. Le projet de loi C-269 ne tient absolument pas compte de la précarisation du marché du travail. Ainsi, nulle part il n'est fait mention des mesures actives d'emploi, un élément pourtant essentiel du détournement des fonds de la Caisse de l'assurance-chômage évalué à près de 50 milliards de dollars.



secrétariat :
3516 avenue Du Parc
Montréal (Québec), H2X 2H7
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

Un régime d'accès universel

« Alors que près de 55% des cotisantEs à l'assurance-chômage sont privéEs de leur droit aux prestations, il est clair que la question de l'accessibilité au régime doit être au centre de nos préoccupations dans le but de rétablir un régime d'assurance-chômage universel. Le projet de loi C-269 est certes un pas dans la bonne direction, mais nous demeurons loin d'un régime juste et d'accès universel » affirme Hugo Desgagné, coordonnateur du MASSE.

Le MASSE demande :

- ◆ Un seul critère d'admissibilité universel établi à 350 heures
- ◆ Un plancher minimum de 35 semaines de prestations
- ◆ Un taux de prestation d'au moins 60%
- ◆ L'abolition de toutes les exclusions de plus de 6 semaines

Le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi est le plus important regroupement de groupes de défense des droits des chômeurs et des chômeuses au Québec. Ses 14 groupes membres luttent pour un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel.

-30-

Source :

Hugo Desgagné, Coordonnateur du *Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi*.
Téléphone : (514) 524-2226 Cellulaire : (514) 432-1395